



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## carte du combattant

Question écrite n° 17397

### Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les revendications des associations d'anciens combattants. Elles souhaiteraient notamment une meilleure équité en matière d'attribution de la carte du combattant par application à l'ensemble des militaires ayant servi en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962, de la règle des quatre mois de présence accordée aux policiers et aux CRS en juillet 2001. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment à ce sujet.

### Texte de la réponse

Des dispositions dérogeant aux conditions générales d'attribution de la carte du combattant ont en effet été arrêtées, permettant aux personnels civils du ministère de l'intérieur, justifiant d'un séjour de quatre mois en Algérie, de se voir reconnaître la qualité de combattant. Le critère ainsi retenu se distingue des critères traditionnels qui exigent une participation à des combats se caractérisant par l'appartenance à une unité combattante pendant 90 jours ou par l'accomplissement d'actions de feu ou de combat. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants est pleinement conscient de la situation qu'engendrent les dérogations nées de la spécificité des conflits d'Afrique du Nord. Aussi, comme il l'avait annoncé au cours des débats budgétaires de novembre dernier au Parlement, le secrétaire d'Etat fait actuellement procéder à l'étude des mesures de simplification et de rationalisation des conditions d'attribution de ce titre. Les associations représentatives des anciens combattants et les parlementaires sont associés à ces travaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Lamy](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17397

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 avril 2003, page 3271

**Réponse publiée le :** 30 juin 2003, page 5144